



SEANCE DU 19 JUIN 2025

N° 2025-039

L'an deux mille vingt-cinq et le 19 juin à 18 h.

Date convocation : 16/06/2025

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BIOLA, Maire.

Présents

M. Alain BIOLA, Mme Geneviève CAUSSIDERY, M. Vincent CANALS, Mme Sabine RATIE, M. Christian CASSAN, M. Michel SANCHEZ, Mme Christine PUECH, Mme Nathalie CERVERA, Mme Adeline VERNIERES, M. Christian GOHIER.

Absents - Excusés

M. Jean-Jacques CORON, Mme Catherine VINDRINET, Mme Isabelle CATTIN, M. Vincent ARGENTIERI.

Procurations

Mme Francine MARTIN-ABBAL procuration donnée à M. Christian CASSAN
Mme Marie-Agnès SCHERRER procuration donnée à M. Michel SANCHEZ

Élus en exercice : 16

Présents : 10

Absents : 4

Procurations : 2

Votants : 12

Objet : Décision modificative n°1 – budget Aire de lavage 2025

Secrétaire de séance : Vincent CANALS

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du 13 septembre 2018 sur la création du budget annexe « Aire de Lavage »

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget Aire de lavage,

Vu La délibération n°2025-018 du Conseil municipal du 27 mars 2025 adoptant le budget primitif du budget Aire de lavage de la ville pour l'exercice 2025,

Considérant qu'il convient de prévoir des crédits en dépenses de fonctionnement sur le compte 673 (titres annuités sur exercices antérieurs) afin de régulariser les écritures comptables de l'année 2024 qui ont été émis sans la TVA

Monsieur le Maire rappelle qu'une décision modificative s'utilise exclusivement pour :

1. Pour autoriser de nouvelles dépenses ou prendre en compte de nouvelles recettes. A l'inverse, elle s'utilise aussi pour supprimer des crédits de dépense antérieurement votés ;
2. Modifier la répartition des crédits entre les chapitres.

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
DEPENSES				DEPENSES			
Diminution de crédits				Diminution de crédits			
Chapitre	Article	Libellé	Budget	Chapitre	Article	Libellé	Budget
023	023	Virement à la section d'investissement	-6 150,00	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	-6 150,00
Total			-6 150,00	chap 23 Total			-6 150,00
Augmentation de crédits				RECETTES			
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 6 150,00 €	Augmentation de crédits			
Chapitre	Article	Libellé	Budget	Chapitre	Article	Libellé	Budget
021	021	Virement de la section de fonctionnement	-6 150,00 €	Total			
Total			+6 150,00	Total			-6 150,00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 12 voix « Pour »

DECIDE

- **D'APPROUVER** les virements de crédits de la décision modificative n°1 tels que présentés ci-dessus sur le budget Aire de Lavage 2025.
- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 pour l'exercice 2025 du budget Aire de Lavage

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.

Transmis au représentant de l'Etat, le juin 2025

- Affichage en mairie, le juin 2025.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Alain BIOLA



Le Secrétaire de séance,

Vincent CANALS

